



Groupe au Conseil Général
de la Commune de Haute-Sorne

Contact : Céline Grellier
Date : 08.05.2018

Question écrite N° : 33

**Heures nécessaires pour répondre au CFI &
Système de contrôle interne de notre Commune**

Rapport 750.1/17.52 RCJU, Contrôle des finances (CFI) du 17.10.2017 :

2.2 DÉROULEMENT DU MANDAT

Le mandat qui nous a été confié porte sur l'analyse des aspects financiers (sur la forme et sur le fond) de quatre sujets :

- Réalisation de travaux sur la route de Soulce à Courfaivre;
- Prestations financières en faveur du FC Bassecourt;
- Prévoyance professionnelle vieillesse (LPP) des conseillers communaux;
- Problématique du respect des marchés publics relatifs à la rénovation de l'école primaire de Bassecourt;

Dans sa réponse du 7.03.2018, le Conseil communal annonce qu'il a fallu 100h pour répondre au CFI : soit 25 heures par questions. Cela est énorme sachant que les questions portaient sur des dossiers devant être présentables aux réviseurs et que chaque écriture comptable nécessite une pièce accessible en tout temps :

Point 1 : Peut-être le plus long car il fallait reprendre le classeur des contrats encore en vigueur depuis les anciennes communes et sortir pas mal de PV vu ce qui est écrit dans le rapport.

Point 2 et 3 : production d'extraits de comptes et de pièces comptables et éventuellement ressortir quelques documents (mail ou courriers) dans le dossier de la LPP.

Point 4 : le détail de la procédure devait être dans le classeur du projet, donc pas de recherches à faire, juste transmettre un classeur.

Il est clair que des rencontres pour le dépôt des demandes, pour renseigner et faire le point avec le CFI ont dû être tenues. Cependant expérience similaire faite, quand le travail de documentation du contrôlé par le CFI est bien fait, de brèves interactions suffisent et mobilisent peu de personnes.

Cela nous interroge sur la tenue de ces dossiers et la qualité de la gestion des documents dans notre commune.

1. Où en est la mise en place du SCI (système de contrôle interne), qui avait été annoncé en commission des finances ? Est-il maintenant en place et si oui depuis quand ?
2. La fiduciaire chargée de la révision a-t-elle validé ce SCI ?
3. Un tableau des risques a-t-il été réalisé en parallèle du SCI ? Si oui pouvez-vous nous publier la liste des plus importants risques détectés pour la gestion de notre commune et quelles procédures ont été mises en place pour en limiter la probabilité et l'impact ?

Merci de votre collaboration et de vos renseignements